

## PROGRAMME



Le P.S.C. 1 est une formation modulaire composée de 8 chapitres dont voici le contenu

- Chap.1 : **La Protection** : comment se protéger en tant que sauveteur, comment protéger une victime.
- Chap.2 : **L'Alerte** : qui et comment alerter ?
- Chap.3 : Comment agir face à une **victime qui s'étouffe** ?
- Chap.4 : Quelles sont les différentes techniques face à une **victime qui saigne abondamment** ?
- Chap.5 : Que faire face à une **victime inconsciente** ?
- Chap.6 : Comment agir face à une **victime qui ne respire plus** (Réanimation Cardio-Pulmonaire ou massage cardiaque) ?
- Chap.7 : Que faire si l'on est confronté à une **victime qui se plaint d'un malaise** ?
- Chap.8 : La **victime se plaint après un traumatisme**, comment réagir ?

## U.D.P.S. 33

L'Unité de Développement des Premiers Secours de la Gironde – U.D.P.S. 33 – est une association loi 1901, à but non lucratif, affiliée à l'Association Nationale des Premiers Secours (A.N.P.S.), dont l'équipe est composée de formateurs titulaires du Brevet National de Moniteur de Secourisme, encadrés par un collège de médecins spécialisés et d'Instructeurs nationaux de secourisme.

## L'U.D.P.S. 33 s'adresse :

A toute personne souhaitant ou ayant la nécessité d'acquérir la capacité à secourir.



**L'U.D.P.S. 33 vous enseigne :** Les premiers gestes utiles pour porter secours aux personnes en situation de détresse physique. Cette aptitude à secourir est sanctionnée par un diplôme de **Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 (P.S.C. 1)**. Les services de l'État reconnaissent cette attestation.

## DEMANDE D'INSCRIPTION P.S.C. 1

NOM : .....

PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE ...../...../.....

LIEU :.....(dept : ... )

ADRESSE :.....

.....

TELEPHONE : .....

PORTABLE : .....

Email : .....

PROFESSION : .....

Les informations demandées sont utilisées pour les nécessités de la gestion et peuvent donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès de l'UDPS 33 dans les conditions prévues par la Commission Informatique et Libertés (C.N.I.L.).

## A RETOURNER A

**UDPS 33**

**14 rue Blanchard 33 110 Le Bouscat**

**Une convocation, accompagnée d'un plan du lieu de formation vous sera retournée pour confirmation de votre inscription par courrier ou par mail ou par sms.**

**L'U.D.P.S. 33 vous propose les dates suivante au Bouscat (9h/16h) :**

- Session 1** : le 24 et 25 juin 2010
- Session 2** : le 08 et 09 juillet 2010

Je soussigné(e), .....

Déclare avoir pris connaissance des conditions générales, **ne pas bénéficier de prise en charge financière totale ou partielle de cette formation.**

**Je joins :**

- La photocopie de ma pièce d'identité ;**
- Une enveloppe (grand format A4) affranchie au tarif normal, à mon adresse ;**
- Le règlement de Soixante Cinq Euros (65 €) libellé à l'ordre de l'U.D.P.S. 33, représentant la participation aux frais pédagogiques et administratifs (dont le diplôme et le livret).**

Fait à .....

Le .....

Signature précédée de la mention  
« Lu et approuvé »

*Nous vous conseillons de vous assurer de la disponibilité de la session, en téléphonant à notre secrétariat (05 56 085 222)*

## CONDITIONS GENERALES

Peut participer à nos formations, toute personne ayant 10 ans révolus  
Tout participant de moins de 18 ans, devra justifier d'une autorisation parentale. L'U.D.P.S. 33 décline toute responsabilité à l'égard des mineurs.

### Inscription : Sur place

L'inscription ne devient définitive qu'après le versement des frais de stage.

### Par correspondance

Il convient alors de remplir la demande d'inscription et joindre le versement correspondant aux frais de stage. Cette demande ne sera définitive qu'après confirmation par l'U.D.P.S. 33.

### Annulation

L'U.D.P.S. 33 s'engage à ne rembourser les sommes versées que dans le cas d'une déclaration d'annulation parvenue au plus tard 10 jours avant le début des cours. Toutefois, les frais d'inscription, s'élevant à 20€ seront retenus.

### Report

Si un participant ne peut se présenter au cours à la date prévue, notre organisme offre la possibilité de reporter l'inscription dans une période limitée à 2 mois suivant la date prévue de l'entrée en stage. Cette demande devra être formulée par écrit et parvenue à l'U.D.P.S. 33 **5 jours** avant le début des cours.

L'U.D.P.S. 33 se réserve la possibilité de reporter le stage si le nombre de participants est insuffisant. Dans ce cas l'ensemble des participants sera immédiatement contacté et se verra proposé de nouvelles dates de formation ou le remboursement intégrale de leurs frais d'inscription.

### En cas d'abandon

Aucun remboursement ne peut être effectué. Cependant, un report de cours est envisageable pour raison d'accident ou de maladie dûment justifiée

### Assurance

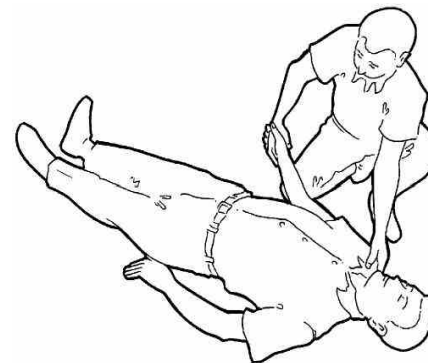
Les participants sont assurés par l'U.D.P.S. 33 pendant la durée de la formation par la souscription d'un contrat de responsabilité civile.

# UDPS 33

Premiers Secours de la Gironde

**Prévention et Secours Civiques  
Niveau 1 (P.S.C. 1)**

**APPRENEZ LES GESTES  
QUI SAUVENT !**



14 rue Blanchard 33 110 Le Bouscat  
Tel : 05 56 08 52 22 - [udps33@anps.fr](mailto:udps33@anps.fr)  
web : [www.udps33.org](http://www.udps33.org)